2008-00594/

Imprimer

2003/09/03 Rappel aux journalistes - Prix Jules-Fournier et Raymond-Charette

Québec, le 3 septembre 2003 - Le Conseil supérieur de la langue française tient à rappeler que la date limite pour la réception des candidatures des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette est le 19 septembre prochain à 16 h 30.

Le prix Jules-Fournier, pour la presse écrite, et le prix Raymond-Charette, pour la presse électronique, sont décernés annuellement à des journalistes afin de souligner leur contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité dans les médias. La remise de ces prix aura lieu lors du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, en novembre prochain. Les lauréats recevront alors la somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix leur est décerné.

Pour tout renseignement sur les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, et pour obtenir un formulaire de mise en candidature, veuillez consulter le site Web du Conseil supérieur de la langue française, à l'adresse suivante : http://www.cslf.gouv.qc.ca/prix.htm.

-30-

Source : Conseil supérieur de la langue française
Information : Stéfanie Vallée, responsable des communications
Bureau : (418) 643-2956
Courriel : stefanie.vallee@cslf.gouv.qc.ca